

**CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS  
PROVINCE DE QUÉBEC**

Montréal, le 10 juin 2010

**HÉMA-QUÉBEC**  
4045, boulevard Côte-Vertu  
Saint-Laurent (Québec) H4R 2W7

«L'EMPLOYEUR»

et

**SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET  
TRAVAILLEURS DE HÉMA-QUÉBEC,  
MONTRÉAL (CSN)**  
**Accréditation : AM-1003-0448**  
4045, boulevard Côte-Vertu  
Saint-Laurent (Québec) H4R 2W7

«LE SYNDICAT»

**DÉCISION DU CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS  
(articles 111.0.18 et 111.0.19 du Code du travail)**

---

**Le Conseil est composé de M<sup>e</sup> Robert Côté, président par intérim, M<sup>e</sup> Françoise Gauthier, vice-présidente, ainsi que de M<sup>me</sup> Édith Keays et M. Daniel Villeneuve, membres.**

- [1] Le 23 juillet 2008, le gouvernement du Québec a adopté le décret n° 790-2008 assujettissant les parties à l'obligation de maintenir des services essentiels en période de grève.
- [2] Le 3 juin 2010, le Conseil a reçu du Syndicat un avis indiquant son intention de recourir à la grève à compter de 0 h 01 le 15 juin 2010 jusqu'au 19 juin 2010 inclusivement, soit pour une période de 5 jours.
- [3] Le Syndicat a également joint à son avis la liste des services essentiels qu'il entend maintenir lors de cette grève.

- [4] Conformément à l'article 111.0.18 du Code du travail, les parties doivent négocier les services essentiels à maintenir lors d'une grève. Le Conseil a donc convoqué les parties à une rencontre de médiation.
- [5] À l'issue de la médiation tenue le 9 juin 2010, les parties ont conclu une entente sur les services essentiels.
- [6] Suivant l'article 111.0.19 du Code du travail, il appartient maintenant au Conseil d'évaluer la suffisance des services proposés à cette entente.

### **PROFIL**

- [7] Héma-Québec a pour mission de fournir à la population québécoise des composantes, des dérivés et des substituts sanguins sécuritaires de qualité optimale et en quantité suffisante afin de répondre aux besoins des hôpitaux.
- [8] Pour ce faire, Héma-Québec organise des collectes de sang partout au Québec. Il offre de plus une expertise reconnue et des services spécialisés en immuno-hématologie.
- [9] Héma-Québec compte un établissement à Montréal et un autre à Québec. Il y a également trois centres permanents de donneurs, soit deux à Montréal et un à Québec.
- [10] Héma-Québec, c'est quelque 2000 collectes de sang, près de 300 000 donneurs de sang par année, 16 000 partenaires bénévoles et plus de 485 000 produits sanguins livrés annuellement aux hôpitaux du Québec pour subvenir aux besoins des malades.
- [11] Héma-Québec emploie 1348 personnes dont 5 médecins et 451 professionnels : emplois techniques, de soutien et employés cadres. Les 892 salariés syndiqués sont représentés par quatre syndicats à Québec et cinq à Montréal.
- [12] Le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Héma-Québec, visé par la présente décision, représente 182 salariés répartis comme suit :

	<b>Liste de rappel</b>	<b>Temps complet</b>	<b>Temps partiel régulier</b>
Assistant technique de collectes	18	62	15
Aide de service	4	6	

Chauffeur	10	33	
Commis informatique		6	
Commis intermédiaire		8	
Préposé magasin		4	
Secrétaire	1	2	
Secrétaire médicale		7	2
Téléphoniste		1	
Ouvrier maintenance		1	
Préposé au courrier, à la messagerie et à la reprographie		1	
Préposé polyvalent		1	

#### **MOTIFS DE LA DÉCISION**

- [13] Il s'agit de la troisième grève exercée par le Syndicat dans le cadre des négociations en cours pour le renouvellement de la convention collective.
- [14] La grève maintenant annoncée est d'une durée de 5 jours, soit du 15 au 19 juin 2010.
- [15] À leur entente, les parties ont annexé un tableau pour en faire partie intégrante. Ce tableau indique les horaires de travail des salariés et la façon dont l'exercice du droit de grève sera exercé.
- [16] Les parties formulent ainsi les principes sur lesquels repose l'élaboration du tableau :
5. Le temps de grève pour les assistants techniques de collecte, lorsque pas exprimé en fonction des effectifs, est calculé en fonction des heures travaillées durant l'ouverture de la collecte;
  6. Les assistants techniques de collecte au Globule centre des donneurs de sang (Laval et Versailles) fournissent leur prestation de travail à quatre-vingt-dix (90 %) avec certaines exceptions à cent (100%) pour cent selon les tableaux et horaires en annexes;
  7. Le chauffeur de Globule centre de donneurs de sang fournit sa prestation de travail à cent (100 %) pour cent des heures travaillées;
  8. Pour les collectes mobiles les pourcentages sont ceux indiqués sur les tableaux et horaires ci-annexés, les assistants techniques de collecte et chauffeurs sont présents du 15 au 19 juin 2010 pour assurer les services essentiels;

9. Cent (100 %) pour cent des chauffeurs assignés à la livraison aux hôpitaux sont présents les 15 au 19 juin 2010 pour assurer les services essentiels;
  10. Le chauffeur assigné au quai de chargement, les aides de service et les autres titres d'emploi visés par l'unité d'accréditation fournissent leur prestation de travail selon les tableaux et horaires ci-joints;
- [17] Le Syndicat s'engage aussi à maintenir le libre accès des personnes aux sites désignés, de même qu'à ne pas faire de piquetage ni de vandalisme. Le Conseil, dans le cadre de sa juridiction, comprend que de tels comportements ne devront nuire en aucun temps à l'accomplissement des services essentiels convenus, ni limiter le libre accès.
- [18] Dans leur entente, les parties emploient l'expression « au besoin ». Le Conseil interprète cette expression comme signifiant que, chaque fois que l'Employeur réclame des services prévus à l'entente, le Syndicat doit répondre promptement et sans délai à cette demande.
- [19] On retrouve également à l'entente l'expression « personnel qualifié ». Le Conseil comprend qu'il s'agit de salariés qui effectuent normalement le travail requis par l'Employeur.
- [20] L'entente contient également une clause de situations d'urgence. Le Conseil comprend que, dans l'éventualité où survient une situation exceptionnelle et urgente non prévue par l'entente, le Syndicat s'engage à fournir, à la demande de l'Employeur et selon les besoins, le personnel nécessaire pour faire face à cette situation.
- [21] Enfin, les parties précisent certaines modalités d'application des services essentiels telles que la désignation des responsables respectifs, les libérations syndicales et la période d'exercice de la grève pour le titre d'emploi de chauffeur pour les collectes mobiles. Les parties s'engagent en outre à ce que soient assurés les remplacements de personnel qualifié afin de répondre aux obligations découlant de l'entente.

[22] **PAR CONSÉQUENT, après examen de l'entente du 9 juin 2010 et en tenant compte des précisions apportées, le Conseil :**

[23] **DÉCLARE** que les services essentiels qui y sont prévus, avec les précisions apportées dans la présente décision, sont suffisants pour que la santé ou la sécurité de la population ne soit pas mise en danger;

[24] **DÉCLARE** que les services essentiels à fournir pendant la grève sont ceux énumérés dans leur intégralité à l'entente du 9 juin 2010, annexée à la présente décision, comme si ici tout au long récités;

[25] **RAPPELLE** aux parties qu'advenant des difficultés quant à la mise en application de l'entente sur les services essentiels, elles doivent en faire part à la médiatrice du Conseil dans les plus brefs délais afin que celle-ci puisse leur fournir l'aide nécessaire et, s'il y a lieu, en saisir le Conseil.

#### **LE CONSEIL DES SERVICES ESSENTIELS**

---

M<sup>e</sup> Françoise Gauthier, vice-présidente

ENTENTE INTERVENUE CONCERNANT LES SERVICES  
ESSENTIELS POUR LES 15 au 19 juin 2010 ENTRE :

HÉMA-QUÉBEC  
ci-après «L'Employeur»

Et

LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS D'HÉMA-QUÉBEC (CSN)  
ci-après «Le Syndicat»

---

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté un décret qui est entré en vigueur le 23 juillet 2008 portant le numéro 790-2008;

ATTENDU QUE l'Employeur a été identifié comme étant une entreprise de cueillette, de transport ou de distribution du sang ou de ses dérivés ou d'organes humains destinés à la transplantation, qui doit maintenir les services essentiels en cas de grève ;

ATTENDU QUE le Syndicat a signifié un avis de grève en date du 3 juin 2010;

ATTENDU QUE les parties se sont entendues sur les services essentiels devant être fournis à compter de 00 h 01 le 15 juin pour cinq (5) jours, les 15 au 19 juin 2010.

IL EST CONVENU QUE :

1. Conformément aux dispositions du Code du travail, la présente constitue une entente sur les services essentiels à être maintenue lors de l'exercice du droit de grève par le Syndicat, à la condition qu'elle soit signée par les deux parties;
2. Les tableaux et horaires annexés font partie intégrante de la présente entente;
3. Les services essentiels devant être fournis par le Syndicat en date des 15 au 19 juin 2010, sont ceux indiqués dans les tableaux et horaires ci-joints;
4. En ce qui concerne le titre d'emploi de chauffeur pour les collectes mobiles, la grève ne sera pas exercée pendant les heures de temps de transport incluant la livraison de sang aux laboratoires, ni pendant la période du montage et démontage de la collecte. La grève s'exerce pendant les heures de l'ouverture de la collecte excluant les périodes de repas et des périodes de repos;

15/06  
JG

JG 1

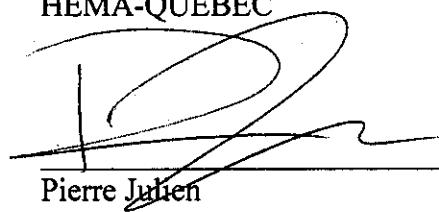
5. Le temps de grève pour les assistants techniques de collecte, lorsque pas exprimé en fonction des effectifs, est calculé en fonction des heures travaillées durant l'ouverture de la collecte;
6. Les assistants techniques de collecte au Globule centre des donneurs de sang (Laval et Versailles) fournissent leurs prestation de travail à quatre-vingt-dix (90 %) avec certaines exceptions à cent (100 %) pour cent selon les tableaux et horaires en annexes;
7. Le chauffeur de Globule centre de donneurs de sang fournie sa prestation de travail à cent (100 %) pour cent des heures travaillées;
8. Pour les collectes mobiles les pourcentages sont ceux indiqués sur les tableaux et horaires ci-annexés, les assistants techniques de collecte et chauffeurs sont présents du 15 au 19 juin 2010 pour assurer les services essentiels;
9. Cent (100 %) pour cent des chauffeurs assignés à la livraison aux hôpitaux sont présents les 15 au 19 juin 2010 pour assurer les services essentiels;
10. Le chauffeur assigné au quai de chargement, les aides de service et les autres titres d'emploi visés par l'unité d'accréditation fournissent leur prestation de travail selon les tableaux et horaires ci-joints;
11. Le Syndicat s'engage à ne pas faire de piquetage ni vandalisme sur les propriétés de l'Employeur et à maintenir le libre accès à l'établissement de Montréal, aux Globule centres des donneurs de sang ainsi que les différents sites des collectes mobiles;
12. Héma-Québec désigne Lucie Gauthier et le Syndicat désigne Nathalie St-Arnaud (pour les 15 au 18 juin), Fernando Farhina (pour le 16 juin) et Matthieu Dion (pour le 18 juin) lesquelles reçoivent des libérations syndicales afin de traiter toutes questions concernant le déroulement des activités les 15 au 19 juin 2010;
13. Nonobstant ce qui précède, le Syndicat règle toutes situations d'urgence;
14. Le Syndicat s'engage à fournir, au besoin, tout le personnel qualifié et requis par l'Employeur et nécessaire pour répondre aux obligations ci-dessus mentionnées;
15. Les parties s'assurent que les remplacements de personnel qualifié soient comblés afin de répondre aux obligations ci-dessus mentionnées.

*GG* *JM* 2

*NSP*  
*b6*

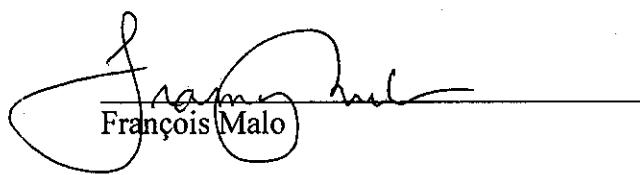
EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL CE 9ième DU MOIS  
DE JUIN 2010.

HÉMA-QUÉBEC

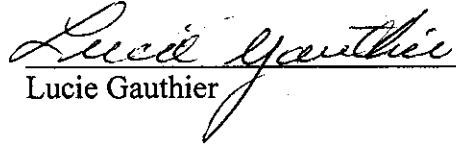


Pierre Julien

François Malo

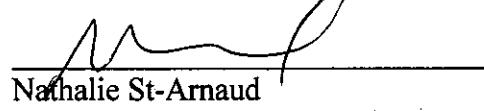


François Malo

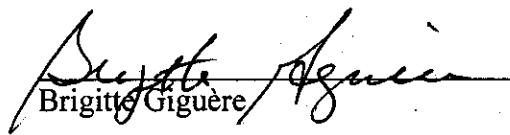


Lucie Gauthier

SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET  
TRAVAILLEURS D'HÉMA-QUÉBEC  
(CSN)

  
Nathalie St-Arnaud

Brigitte Giguère



Syndicat des travailleuses et travailleurs d'Héma-Québec (CSN)

Services essentiels	Titre d'emploi	Pourcentage %	Nombre de personnes			
			15-06-2010	16-06-2010	17-06-2010	18-06-2010
Collègues mobiles	Commis intermédiaire	90%	1	1	1	1
Secrétaire	Secrétaire	80%	1	1	1	1
Laval & Versailles	Secrétaire médicale	80%	2	1	2	1
Secrétaire	Secrétaire	80%	1	1	1	1
Transpor	Commis intermédiaire	90%	1 (80%)	1	1	1
Resources matérielles	Préposé au magasin	90%	4	4	4	4
Préposé polyvalent	Préposé courrier, messagerie & reprographie	90%	1	1	1	1
Téléphoniste	Téléphoniste	80%	1	1	1	1
Journalier	Ouvrier de maintenance	80%	2	2	2	2
Ouvrier de maintenance	Commis intermédiaire	80%	1	1	1	1
Cell. soucheuse	Moelle osseuse	80%	6	6	6	6
Informationnel	Secrétaire médicale	80%	3	3	3	3
Labo	Commis informatique	100%	6	6	6	6
Formateur et apprenant	Secrétaire	80%	1	1	1	1
Formateur et apprenant	Secrétaire médicale	80%	2	2	2	2
Formateur et apprenant	Formateur et apprenant	80%				

*Signature*

*NISTRE*

## **Horaires des collectes du 07 juin au 19 juin (gestionnaires)**

Horaires des collectes du 07 juin au 19 juillet

**Legend:** *Fl* form initiale    *FM* form mise à jour    *FO* formateur    *FP* form perfectionnement    *FR* form recertification    *LP* lib patronale    *LS* lib syndicale    *DR* instance

Imprimé le: 21-05-2010 à 07:43  
Version : 2

15

Imprimé le: 21-05-2010 à 07:43  
Version : 2

16

**Horaires des collectes du 07 juin au 19 juin (gestionnaires)**

les heures de fin de quart son à titre indicatif SEULEMENT

mercredi 16-06-2010	mercredi 16-06-2010	mercredi 16-06-2010	mercredi 16-06-2010
MGBL	MGABL-V08	MJRB0	MMVCA4
Projet:	Projet:	Projet:	Projet:
ÉcoleMont-Bleu	ÉcoleMont-Bleu	Booom104, 1	CitéMultimédia
ÉCOLE MONT-BLEU 45, rue Boucher, Gymnase, Gaineau,	ÉCOLE MONT-BLEU, 45, rue Boucher, Gymnase, Gaineau,	ARENA MARCEL-LAROCQUE, 370, avenue Lareau, ARENA MARCEL-LAROCQUE, Saint-Jean-sur-Richelieu.	CITÉ MULTIMÉDIA, 111, rue Duke, HALL D'ENTRÉE, Montréal.
Objectif: 120	Objectif: 120	Objectif: 390	Objectif: 70
14:00 à 20:00	14:00 à 20:00	10:00 à 20:00	08:15 à 15:30
Transport: 02:45	Transport: 02:45	Transport: 01:00	Transport: 00:30
Rendez-vous:	Rendez-vous:	Rendez-vous:	Rendez-vous: V
Superviseur de collectes mobiles	Superviseur de collectes mobiles	Superviseur de collectes mobiles	Superviseur de collectes mobiles
l'animateur	l'animateur	l'animateur	l'animateur
08:15-22:00	D Achamba	DISO 06:30-16:30 A Bérenger F Chalifou 13:15-22:15 P Harvey S.L.A. Bouchard	DISO 06:15-17:30 A Rémi lair
08:15-22:00		DINNE SOUP	61563 DINNE
10:00-20:45	S Cantin	DISO 08:30-16:50 M Proulx-F DISO 11:00-16:50 C Lapointe M Francoeur	DISO 06:076 13:45-21:30 L Plouffe DISO 06:177 13:45-21:30 L Poirier-F,U G Lapierre-F DISO 06:329 13:45-21:30 C Boisvert A Grégoire
10:00-20:45	L Sauvé	DISO 11:00-16:50 L Boily	DISO 06:461 13:45-21:30 C Lanivée DISO 06:542 13:45-21:30 C Martin
10:00-20:45	F Bizer	DISO 11:00-16:50 S. Menn	DISO 06:722 13:45-21:30 C Martin DISO 06:743 13:45-21:30 C Lapierre
10:00-20:45	G Janelle	DISO 11:00-16:50 A Bélangier-F DISO 11:00-16:50 B Lapierre	DISO 06:767 13:45-21:30 F Lafamme DISO 06:955 13:45-21:30 L Chalifou
10:00-22:00	S Chappela	DISO 11:00-16:50 N Casault-F	DISO 06:986 13:45-21:30 M Guérin remo DISO 06:990 13:45-21:30 C Paré
10:00-22:00	F Larocque	DISO 11:00-16:50 H Langlois-F DISO 11:00-16:50 M Clément-F	DISO 06:991 13:45-21:30 S Dufresne DISO 06:992 13:45-21:30 M Lafamme
10:00-20:45	J Achamba	DISO 06:30-16:00 M Bélanger	DISO 06:993 13:45-21:30 F Dugas DISO 06:994 13:45-21:30 C.J. Berge
10:00-20:45	S Bélanger	DISO 06:30-16:00 M Girard	DISO 06:995 13:45-21:30 A Pauline Fe DISO 06:996 13:45-21:30 B Girard
10:00-20:45	M Povin	DISO 06:30-16:00 L Gazaille	DISO 06:997 13:45-21:30 M Dumas-U,U
10:00-22:00	C Bédard	DISO 06:30-16:00 L Minville	DISO 06:998 13:45-21:30 S Dupont
10:00-22:00	S Lapointe	DISO 06:30-16:00 S Lapointe	DISO 06:999 13:45-21:30 L Filaliara-U,U
10:00-22:00	L Minville	DISO 06:30-16:00 L Minville	DISO 06:999 13:45-21:30 L Filaliara-U,U
08:45-20:45	F Landry	DISO 07:00-16:00 M Gélinas	DISO 06:098 13:45-21:30 L Guillaume
10:00-20:45	J Achamba	DISO 08:30-16:00 A Lefebvre	DISO 06:123 13:45-21:30 C Bernaud
10:00-20:45	S Bélanger	DISO 08:30-16:00 H Damour	DISO 06:124 13:45-21:30 G Dion
10:00-20:45	M Povin	DISO 08:30-16:00 D Quintin-Silva	DISO 06:169 13:45-21:30 D Félieje
10:00-20:45	C Bédard	DISO 08:30-16:00 E Jeanneman	DISO 06:170 13:45-21:30 A Durand-F
10:00-22:00	S Lapointe	DISO 08:30-16:00 L Lebeuf	DISO 06:171 13:45-21:30 N St-Arnaud
10:00-22:00	L Minville	DISO 08:30-16:00 M Vocelle	DISO 06:172 13:45-21:30 D Riendeau
10:00-22:00		DISO 08:30-16:00 J Girard	DISO 06:173 13:45-21:30 Ghaleb
08:45-20:45		DISO 08:30-16:00 S Larouche	DISO 06:174 13:45-21:30 M Guilleme
10:00-20:45		DISO 08:30-16:00 R Jr. Bris	DISO 06:175 13:45-21:30 S Bombardi-F
10:00-20:45		DISO 08:30-16:00 N Goyer	DISO 06:176 13:45-21:30 L Huneault
10:00-20:45		DISO 08:30-16:00 J Pineau	DISO 06:177 13:45-21:30 S Lait
10:00-20:45		DISO 08:30-16:00 S Rousseau-U,U	DISO 06:178 13:45-21:30 L Gravel-L,U
10:00-20:45		DISO 08:30-16:00 L Gravel-L,U	DISO 06:179 13:45-21:30 S Rousseau-U,U
08:45-20:45	V Trudel C-U,U	DISO 07:00-16:00 G Chalifou	DISO 06:180 13:45-21:30 N Lacombe
10:00-20:45	J Laborde-F	DISO 08:30-16:00 L Poirier-F	DISO 06:181 13:45-21:30 G Lambert
10:00-20:45	C Dicaire-F	DISO 08:30-16:00 S Michaud	DISO 06:182 13:45-21:30 G Delachê-F
08:45-20:45	C Dicaire-F	DISO 08:30-16:00 G Gravel	DISO 06:183 13:45-21:30 G Benoit
08:45-20:45	N Fabre-U,U	DISO 07:00-16:00 D Blodeau	DISO 06:184 13:45-21:30 G Soup
08:45-20:45	J Crouset-L,U	DISO 08:30-16:00 Y Filippov-U,U	DISO 06:185 13:45-21:30 M Rousseau
08:45-20:45	S Lizotte	DISO 08:30-16:00 J Dragan-U,U	DISO 06:186 13:45-21:30 M Prudhom
13:00-21:15		DISO 08:30-16:00 P Papineau-U,U	DISO 06:187 13:45-21:30 D Gauthier
13:00-21:15		DISO 08:30-16:00 G Labelle-F	DISO 06:188 13:45-21:30 G Soup
13:00-21:15			

égende: FI form initiale FM form mise à jour FO formateur FP form perfectionnement FR form recertification LP lib patronale LS lib syndicale PR présence  
compétence formateur U compétence unité mobile

*John*

mercredi 16-06-2010		mercredi 16-06-2010	
MIVDM	MRNCI	MIVDM	MRNCI-V03
Projet:	Projet:	Projet:	Projet:
Domtar	CitoyensRN	CitoyensRN	CitoyensRN
DOMTAR, 385, boulevard Maisonneuve Ouest, 16e ÉTAGE, Montréal.	HÔTEL GOUVERNEUR, 41, 6ième Rue, SALLE HÔTEL GOUVERNEUR, 41, 6ième Rue, SALLE DES CONGRÈS, Rouyn-Noranda.	DES CONGRÈS, Rouyn-Noranda.	DES CONGRÈS, Rouyn-Noranda.
Objectif: 0	Objectif: 300	Objectif: 300	Objectif: 300
00:00 à 00:00	13:00 à 20:00	13:00 à 20:00	13:00 à 20:00
Transport: 00:45	Transport: 02:30	Transport: 02:30	Transport: 02:30
Rendez-vous:	Rendez-vous:	Rendez-vous:	Rendez-vous:
Superviseur des collectes mobiles:			
Informations			
08:15-23:30	C Savard C Agrapart Claveau-U.U	DISO DISO DISO	08:15-20:45 D Gariepy D Lambert D Therrien
			F St-Amand
			G Denis
			M Bonhomme
			H Laplante
			I Deraspé
			A Lemaire
			H Poissant
			M Le Sieur
			M Dozois
			N Daillaire
			L Robinson
			D Assier
Assistante technique de collecte			
08:15-23:30	L Colbert R Gravel	61803 61802	DISO DISO
			C Garneau
			N Fortier
			A Lignac
			M Lapointe-F
			S Dicaire
			B Lessard
			C Serge Ch
			J Duval
			F Laviole
			R Maurais
Chiffres			
13:45-20:30	J Vaidez	62577	Soup
			08:15-20:45 M Paradis
			O Nicole N-J,U
			F Lescailly
			C Michaud
			08:45-20:45 D Fortin
			09:30-22:30 B Millard-F
			10:30-21:15 C Latreill
			M Dion
			90%
Prise en considération			
			100%

Imprimé le: 21-05-2010 à 07:43  
Version : 2

18

**Horaires des collectes du 07 juin au 19 juin (gestionnaires)**

**Horaires des collectes du 07 juin au 19 juillet**

égende: Fi form initiale FM form mise à jour FO formateur FP form perfectionnement FR form recertification LP lib patronale LS lib syndicale PR présence



**Horaires des collectes du 07 juin au 19 juin (gestionnaires)**  
les heures de fin de quart son à tire indicatif SEULEMENT

vendredi 18-06-2010		vendredi 18-06-2010		vendredi 18-06-2010		vendredi 18-06-2010	
MUNIBASS	MDVJA	MIMCPD	MIMEDM	MIVUCE	MPECH	MMVCE	vendredi 18-06-2010
Projet:	Projet:	Projet:	Projet:	Projet:	Projet:	Projet:	Projet:
MunIBassie	Jardins Dorval	Place Dupuis	Hôpital Notre-Dame-Merci	Cité Electronique	École Petit Chapé		
CASERNE DE POMPIERS 39 rue Savana, CASERNE DE POMPIERS, Saint-Basile-le-Grand.	JARDINS DORVAL, 352, avenue Dorval, COUR SAQ, Dorval.	COMPLEXE PLACE DUPUIS, 850 boulevard Maisonneuve Est, RÉ-ZONE CHAUSSÉE (A.C. Monttréal).	HÔPITAL NOTRE-DAME-DE-LA-MERCY, 555, boulevard Gouin Ouest, MEZZANINE, Montréal.	CITE DU COMMERCE ELECTRONIQUE, 1350 boulevard René-Lévesque Ouest, FOIRE ALIMENTAIRE, Montréal.	ÉCOLE DU PETIT-CHAPÉ, 4890, avenue Catinon, ÉCOLE DU PETIT-CHAPÉ, Montréal.		
Objetif: 130	Objectif: 60	Objectif: 85	Objectif: 50	Objectif: 130	Objectif: 75		
10:30 à 19:00	13:30 à 19:30	08:30 à 16:30	13:30 à 20:00	08:00 à 16:30	14:00 à 20:00		
Transport: 08:45	Transport: 08:45	Transport: 08:45	Transport: 08:45	Transport: 08:45	Transport: 08:45		
Rendez-vous:	Rendez-vous:	Rendez-vous:	Rendez-vous:	Rendez-vous:	Rendez-vous:		
<b>SUPERVISEUR DE COLLECTES mobiles</b>							
07-45-21:15 C Morin 60402 DISO 11:45-21:15 A Daoust 62743 SOUP 05:45-18:45 N Béchard S/P 73326 DISO 06:00-19:15 M Paradis 60320 DNE 11:30-22:00 D Lalonde 62839 SOUP							
08:30-20:15 I. Deyy 60144 DISO 12:15-20:30 M St-Antor 60325 SOUP 06:15-17:45 L-Bonny Ch. Jea. (63442) DISO 12:30-21:15 F Lafamine 61233 SOUP 06:30-18:00 M Proulx-F 60076 DED 13:15-21:00 A Léveillé 61128 SOUP							
C Duguay 60739 DISO C Paré 61590 DISO A Grégoire 67111 SOUP 07:30-17:45 M-Garon Hél. (63451) DISO S Dufresne 61690 DISO 07:00-18:00 C Lajoie 61272 SOUP							
G-Martin L. Bado 60519 DISO C Agrapart 61924 SOUP 07:30-18:45 N Casault-F 60708 DISO M Francoeu 61706 SOUP 07:00-18:00 S Duhame 61605 SOUP							
M-H-Lefebvre M. (63234) DISO C.J. Berger 62187 DISO 12:15-21:15 F Lavioie 61909 SOUP 07:30-18:45 N Casault-F 60708 DISO L Sauvé 61703 SOUP							
A-Pauline Fe 62661 DISO 12:15-21:15 F Lavioie 61707 DISO 07:30-18:45 N Casault-F 60708 DISO L Langlois-F 60980 DNE 13:15-22:00 M Guérivemo 61504 SOUP							
G Arsenault 61707 DISO							
09:30-21:15 S Larouche 61600 DISO 12:15-20:30 M Folin 61148 SOUP 06:15-17:45 L Lebeuf 61138 DNE 10:15-21:15 C Caron 60118 DSO 06:30-18:00 M Ciaburro 60928 DNE 12:00-21:00 L-Huneault 61750 SOUP							
09:30-20:15 L Gravel-LU 61361 DISO 12:15-21:15 G-Benoit 61715 SOUP 07:30-17:45 M Gélinas 60098 DNE 12:30-21:15 J Girard 61567 SOUP 06:30-18:00 S White T. (63442) DED 13:15-21:00 L-Nedea 61660 SOUP							
S-Et-ent 20-21:15 S-Léon (63411) DISO 12:15-21:15 G-Benoit 61716 SOUP 07:30-18:45 E Jeanmarie 60851 DNE 12:30-22:15 J Achambla 60159 SOUP 07:00-18:00 F Farinhá 61174 DED 13:15-21:00 R Mauraïs 61446 SOUP							
09:30-21:15 R Quirion 60790 DISO C-Bernard 61245 DISO 12:15-21:15 G-Benoit 61712 SOUP 07:30-18:45 E Jeanmarie 60851 DNE 12:30-22:15 J Achambla 60159 SOUP 07:00-18:00 H D'Amour 60169 DNE 13:15-22:00 D Quintin 60806 DNE 13:15-22:00 M Guillaume 62229 SOUP							
Y-1 C-Bernard 61245 DISO 12:15-21:15 G-Benoit 61712 SOUP 07:30-18:45 E Jeanmarie 60851 DNE 12:30-22:15 J Achambla 60159 SOUP 07:00-18:00 H D'Amour 60169 DNE 13:15-22:00 D Quintin 60806 DNE 13:15-22:00 M Guillaume 62229 SOUP							
D Riendeau 62079 DISO							
08:15-20:15 D Fournell 63019 DISO 12:15-20:30 G Benoit 60951 SOUP 06:15-17:45 P Grenier 60656 DNE 10:15-21:15 G-Gervet 772 DISO 06:30-18:00 M Demers 611894 DNE 12:00-21:00 L Daupé-F 60623 SOUP							
08:30-20:15 H Tessier-U 62506 DISO 12:15-20:30 G Benoit 61445 SOUP 05:45-18:00 P St-Amand 61956 DED 09:45-00:00 B Labelle-F 61805 DISO 06:30-19:45 N Fabre-UU 62573 SOUP							
08:30-21:15 M Melanson 61850 DISO 13:30-21:45 Y St-Amour 63134 SOUP 07:30-19:15 R Bellemar 61087 DISO 12:00-22:45 J Dragon-UU 62831 SOUP 11:00-20:00 M Gaugeron 61551 DNE 13:15-21:00 G-Lambert 64 SOUP							
100% 80%							
100% 80%							
67 85%							
100% 100%							
100% 100%							
100% 100%							
07:15-20:30 D Fournell 63019 DISO 11:30-20:45 P Papineau-F 62224 SOUP 05:15-18:00 P Juteau 61103 DED 09:45-21:30 J-Raymond-U.U. (63442) DISO 05:15-18:15 J Rioux 60568 DED 11:00-21:15 G-Champagn 60113 SOUP							
07:45-21:30 H Tessier-U 62506 DISO 13:30-21:45 C Latreille 60845 SOUP 05:45-18:00 P St-Amand 61956 DED 09:45-00:00 B Labelle-F 61805 DISO 06:30-19:45 N Fabre-UU 62573 SOUP							
08:30-21:45 M Melanson 61850 DISO 13:30-21:45 Y St-Amour 63134 SOUP 07:30-19:15 R Bellemar 61087 DISO 12:00-22:45 J Dragon-UU 62831 SOUP 11:00-20:00 M Gaugeron 61551 DNE 13:15-22:30 M Dion 61441 SOUP							
100% 80%							
100% 80%							
Legend: FI form initiale FM form mise à jour FO formateur FP form perfectionnement FR form recertification LP lib patronale LS lib syndicale PR présence U compétence unité mobile							

90%  
80%  
60%  
50%  
40%  
30%  
20%  
10%  
0%

90% TRIMSTRAVILLE  
SUD AUT LES HEURES  
D'OUVERTURE DE  
cotocate

vendredi 18-06-2010  
MUNIC-V03

Projet:

C. Cei. Vt. Marie

ARÉNA FRÈRE-ARTHUR-BERGERON, 27, rue  
St-Gabriel Sud, ARÉNA, Ville Marie.

Obedit: 210

13:00 à 20:00

Transport: 07:45

Rendez-vous:

**Spécificités de collectes mobiles**

07:30-00:00 R Chaurétt 62680 DISO

**Minime**

09:15-00:00	D Ganiepy	60264	DISO
	D Lambert	60133	DISO
	D Therrien	60442	DISO
	F St-Amour	60703	DISO
	G Denis	60676	DISO
	M Bonhomme	60732	DISO
	H Lapointe	60863	DISO
	I Derasp	60821	DISO
	A Lemaitre	61200	DISO
	H Poissani	61589	DISO
	M Le Sieur	61530	DISO
	M D'Orzois	61710	DISO
	N Dallaire	61718	DISO
	L Robinson	61721	DISO

**AssistanTech Mobile 26 collectes**

08:00-00:00	J Duval	61297	DISO
08:15-00:00	D Laforest	60176	DISO
	C Gaineau	60153	DISO
	N Fortier	60309	DISO
	A Lignac	60357	DISO
	M Lapointe-F	60807	DISO
	S Dicaire	60864	DISO
	B Lessard	61085	DISO
	C Serge Ch	61186	DISO
	F Lavoie	61171	DISO

100%

**Impôt à l'assistanTech**

08:00-00:00	F Lescault	61414	DISO
08:15-00:00	M Paradis	60782	DISO
	O Nicole N.U.U	61216	DISO

90%

**Horaires des collectes du 07 juin au 19 juin (gestionnaires)**  
les heures de fin de quart son à **16h** indicatif **SEUL GARDON**

les heures de fin de quart son à être indiquées SEMÉAULT

Gende: Fi form initiale FM form mise à jour FO formateur FP form perfectionnement FR form recertification LP lib patronale LS lib syndicale PR présence

Imprimé le: 21-05-2010 à 08:23  
Version 1.2

१०

Légende: F form initiale FM form mise à jour FO formateur FP form perfectionnement FR form recertification LP lib patronale LS lib syndicale PR présence F correspondance formelle

Imprimé le: 21-05-2010 à 07:42

2



génie : Fl form initiale FM form mise à jour FO formateur FP form perfectionnement FR form recertification LP lib patronale LS lib syndicale PR présence

## **compétence formateur** U compétence unité mobile

90%  
90%  
100%

33

90%

100%

*[Handwritten signature]*

1850